



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2005
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 12 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Aliyev (Azerbaïdjan)

Sommaire

Point 26 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*suite*)

Point 33 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-54573 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 26 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite) (A/60/23, chap. XII, sect. I)

Projet de résolution IX sur la deuxième Décennie internationale pour l'éradication du colonialisme (A/60/23, par. 192)

1. **Le Président** dit qu'il a été informé que le projet de résolution n'a pas d'incidence financière.
2. *Un vote enregistré a été effectué comme suit :*

Ont voté pour :

Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, Guatemala, Guinée, Guyane, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, République démocratique populaire lao, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, République arabe syrienne, Thaïlande, Timor-Leste, Uruguay, Zambie.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, République de Moldova, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, ex-République yougoslave de Macédoine, République tchèque, Turquie, Ukraine.

3. *Le projet de résolution IX a été adopté par 72 voix contre 3, avec 30 abstentions.*
4. **M. Williams** (Royaume-Uni) dit que sa délégation a, une fois de plus, voté contre le projet de

résolution parce qu'à son avis rien n'indique que l'une ou l'autre des Décennies internationales pour l'éradication du colonialisme ait effectivement profité aux peuples des territoires non autonomes. Elles ne semblent pas non plus constituer l'exemple d'une utilisation judicieuse des ressources de l'ONU. Sa délégation préfère examiner, avec la Commission des questions politiques spéciales, les questions liées aux territoires spécifiques administrés par le Royaume-Uni, en vue du retrait en fin de compte de ces questions de l'ordre du jour de la Commission spéciale.

5. **M. Hunte** (Sainte-Lucie) fait savoir que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution parce qu'il permet de réitérer l'appel lancé à la communauté internationale, y compris l'ensemble du système des Nations Unies, pour qu'ils respectent leurs engagements et facilitent l'autodétermination et la décolonisation des territoires non encore autonomes.

6. Le plan d'action de la deuxième Décennie internationale pour l'éradication du colonialisme ne peut être efficace que s'il est mis en application. Son faible niveau de mise en œuvre n'a donc rien d'étonnant étant donné l'insuffisance des ressources humaines et financières consacrées à ce plan d'action.

7. Le présent projet de résolution et tous les autres émanant de la Commission spéciale, ont été adoptés à l'issue d'un examen minutieux par les membres de la Commission et seulement après l'analyse des informations disponibles concernant la situation sur le terrain, dans les territoires eux-mêmes.

8. Sa délégation est d'avis que la reprise, par les puissances administrantes, de leur participation formelle aux travaux de la Commission dans le cadre desquels nombre de questions visées dans les résolutions sont examinées de manière exhaustive, permettra de renforcer les résolutions sur la décolonisation.

Point 33 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (A/60/21 et A/60/173)

9. **Le Président** dit que le Comité de l'information a été établi en 1978 dans le but d'examiner les politiques et activités de l'ONU en matière d'information du public. L'impact croissant de l'information diffusée à travers divers médias a influencé considérablement la plupart des questions qui présentent un intérêt pour la communauté internationale.

10. **M. Muhith** (Bangladesh), Rapporteur du Comité de l'information, présentant le rapport de la vingt-septième session (A/60/21), dit, qu'avec l'adhésion du Cap-Vert, de l'Islande, du Luxembourg, de Madagascar et du Qatar, le Comité s'est élargi et compte maintenant 107 membre au total. Au cours du débat général, le Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information est intervenu pour présenter dans le détail le travail et l'orientation stratégique actuelle de son département. Six rapports, dont celui du Bureau des services de contrôle interne du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'ONU, ont été soumis à l'examen du Comité.

11. Les intervenants se sont intéressés en particulier à un large éventail de questions, y compris les progrès accomplis par le Département grâce à sa restructuration et sa nouvelle orientation stratégique, et les résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information. Tout en exprimant leur soutien et leur appréciation du travail effectué par le Département en vue de renforcer le site web de l'ONU dans toutes les langues officielles, de nombreux intervenants se sont déclarés préoccupés par la persistance du déséquilibre entre les différentes langues officielles, et ont demandé que des ressources additionnelles soient prévues pour réaliser la parité des langues. Tout en se félicitant de la nouvelle approche adoptée par les bibliothèques de l'ONU, les participants ont estimé qu'il convenait que les changements apportés à la méthodologie des bibliothèques continuent de respecter le mandat convenu auparavant, de même que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur les bibliothèques.

12. Le débat général a porté principalement sur le rapport du Secrétaire général concernant la poursuite de la rationalisation du réseau des centres d'information de l'ONU (A/AC.198/2005/3); les intervenants ont présenté divers points de vue sur les différents aspects du processus de rationalisation et de régionalisation.

13. Le rapport de la Commission a également traité des services stratégiques de communication et des nouveaux services, de même que du rôle du Département de l'information dans le cadre du maintien de la paix des Nations Unies, du renforcement du dialogue entre les civilisations et de la culture de paix, en tant que moyens de promouvoir la compréhension entre les nations; il a également porté sur les services de la Bibliothèque et sur les services

extérieurs. Dans ses remarques finales, la Commission a invité le Secrétaire général à présenter un rapport sur les activités du Département à la prochaine session de la Commission et à la soixantième session de l'Assemblée générale.

14. **M. Motoc** (Roumanie), Président du Comité de l'information, félicite le Département de l'information, sous la direction du Sous-Secrétaire général, pour avoir relevé le défi de communiquer au monde, de manière efficace et ingénieuse, des informations sur le processus du Sommet mondial de 2005 et sur les résultats enregistrés.

15. Il est apparu au cours du débat général de la vingt-septième session du Comité de l'information qu'un large consensus s'était dégagé sur la reconnaissance du fait que la réorientation et la restructuration du Département de l'information l'avaient redynamisé et rendu plus efficace. De même, la nouvelle stratégie adoptée par le Département lui a permis de recentrer son action et l'a rendu plus compétent en le dotant d'outils novateurs. L'introduction et l'utilisation accrue de nouvelles technologies ont amélioré son efficacité en élargissant son audience. Les participants se sont félicités de noter que ces changements s'étaient produits sans porter préjudice aux moyens de communication traditionnels.

16. À l'évidence, il reste encore beaucoup à faire. Une tâche importante qui incombe au Département est de servir de porte-parole public d'une organisation créée depuis 60 ans et destinée à être le porte-parole public du monde. Pour mener à bien cette tâche, il fallait non seulement un plan solide et un leadership éclairé, mais aussi un appui soutenu des États Membres et l'utilisation la plus efficace possible de ses ressources allouées. Les peuples tournent de plus en plus leurs regards vers l'ONU en tant que symbole d'espoir. L'Organisation est un instrument collectif conçu pour répondre aux préoccupations communes.

17. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général pour les communications et l'information) souligne certaines des activités les plus récentes menées par le Département en mettant l'accent sur le Sommet mondial de 2005. Bien que la réaction initiale des commentateurs des médias concernant le Sommet mondial n'ait pas été enthousiaste, le ton s'est graduellement amélioré à mesure que le public était mieux informé. Non seulement les résultats du Sommet ont été communiqués à travers un langage affirmant

l'importance du système multilatéral, mais ils ont comporté des engagements clairs sur les étapes précises nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des accords visant à créer une Commission de consolidation de la paix et un Conseil des droits de l'homme. Surtout, tous les États Membres acceptent maintenant et sans équivoque la philosophie du devoir de protection.

18. L'intervenant indique que la réforme a été à l'ordre du jour de l'ONU depuis sa création. Chaque phase de cette réforme a permis d'améliorer la capacité de l'Organisation de répondre à un éventail en évolution de requêtes, de priorités et d'initiatives de la part des États Membres et des groupes de parties prenantes. Les membres du Comité de l'information savent bien que l'environnement mondial des médias et les avancées technologiques rapides constituent des défis pour les communicateurs. Le processus de réorientation lancé par le Secrétaire général il y a trois ans a changé fondamentalement la manière dont le Département définit et mène à bien sa mission, et les changements ont permis d'adopter des orientations stratégiques claires dont les résultats ont été salués par les États Membres.

19. Le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/60/173) est un survol des résultats enregistrés grâce aux efforts de réforme consentis au cours des trois dernières années. La promotion du Sommet mondial a été sous-tendue par l'adoption d'une planification stratégique, un meilleur usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, une coordination plus étroite à l'échelon du système et une sensibilisation active. Des efforts coordonnés ont été consentis pour sensibiliser les médias, dans le cadre d'une campagne globale menée au Siège des Nations Unies avec la participation active du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires et, au niveau local, par le réseau des centres d'information des Nations Unies de même qu'à travers des contacts personnels avec des professionnels de médias. Un certain nombre d'entretiens et de séances d'information, organisés par de hauts fonctionnaires de l'ONU à travers le monde, sur la gamme complète de questions examinées au Sommet mondial, ont permis aux journalistes de se rendre compte de l'importance des questions abordées. L'usage le plus efficace possible a été fait des contacts et des services du réseau des centres d'information qui, dans le cadre de la préparation du Sommet, ont organisé des campagnes

pour les médias, des ateliers et des événements spéciaux. Grâce à toutes ces activités, l'attention des médias du monde a pu être focalisée sur les Nations Unies à l'arrivée des chefs d'État et de gouvernement, et que ces médias ont, au moins, été bien informés, même s'ils n'ont pas toujours été tout à fait convaincus.

20. Lorsque le Sommet a effectivement commencé, il incombait au Département de gérer les plus de 3 500 journalistes accrédités qui le couvraient. Le Département avait de même reconnu l'importance de maintenir l'engagement constructif de la société civile dans ce processus. C'est ainsi que la cinquante-huitième conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales (DPI/NGO), tenue du 7 au 9 septembre, a eu pour thème la réforme du système international, et était intitulée « Notre défi : des voix pour la paix, la conclusion de partenariats et le renouveau ». Au cours de la semaine précédant le Sommet, plus de 2 500 représentants des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires de la société civile se sont rendus au Siège et un nombre encore plus important a suivi les travaux via l'Internet. Cette conférence a permis au Département de tirer profit de l'engagement de la société civile vis-à-vis du Sommet, engagement découlant des auditions tenues par le Président de l'Assemblée générale et auxquelles le Département de l'information a également fourni un appui majeur.

21. La capacité croissante du site web de l'ONU en tant qu'outil d'information a figuré en bonne place dans l'histoire du Sommet : au cours des trois jours qu'a duré le Sommet, ce site a été visité 45 millions de fois – comparé à 42 millions de fois au cours de toute l'année 1997. Plus de 180 000 téléspectateurs de 175 pays ont suivi les travaux du Sommet en direct, et 722 216 autres ont eu recours au service « transmission sur demande via l'Internet » du Département pour pouvoir visionner ce programme de nouveau les jours d'après. C'est ainsi que, pour la première fois, le Département a été en mesure de donner aux spectateurs l'option de suivre la retransmission en direct – de toutes les allocutions – dans la langue originale ou par le biais de l'interprétation en anglais.

22. Dans le monde entier, les populations – qui, par le passé, n'auraient peut-être regardé que des bribes du Sommet au cours de la diffusion des programmes de nouvelles du soir – ont pu, via l'Internet, écouter le

discours des chefs d'État et de gouvernement aux Nations Unies et suivre collectivement et en direct les travaux du Sommet pendant environ 15 700 heures. D'après les archives sur la diffusion web, les populations ont regardé ce programme pendant plus de trois fois le nombre d'heures susmentionnées.

23. Trois observations découlent de ces chiffres. D'abord, le site web est un outil essentiel qui a permis au Département d'atteindre rapidement et efficacement les spectateurs du monde entier. Ensuite, ce site est visité par les populations de plus des deux tiers des États Membres, ce qui se traduit par le fait que, contrairement au passé, sa valeur est maintenant reconnue au-delà du monde développé. Et enfin, les populations sont soucieuses de s'informer sur ce qui se passe aux Nations Unies, et pourraient apporter leur contribution si l'Organisation trouvait les moyens de le leur permettre. Ces chiffres dénotent également l'efficacité de la stratégie de communication adoptée par le Département avant la tenue du Sommet.

24. À l'issue du Sommet, les centres d'information des Nations Unies, qui ont été si bien informés et si engagés dans le processus de préparation, ont été en mesure de communiquer un sommaire des résultats obtenus, souvent dans les langues locales, et d'expliquer aux médias locaux les points de détail des accords qui ont été conclus.

25. L'intérêt suscité par le Sommet et d'autres facteurs donnent à penser que le niveau de soutien accordé par le public aux Nations Unies s'améliore lentement depuis la forte baisse d'enthousiasme qui a suivi le désaccord survenu au sein du Conseil de sécurité sur la question de l'Iraq. Des enquêtes menées au lendemain de ce désaccord ont révélé que la confiance à l'égard de l'Organisation était à son niveau le plus bas, même dans les pays où elle bénéficie traditionnellement d'un soutien très élevé. Un nouveau sondage, effectué en juin 2005 par le Fonds Marshall allemand auprès des adultes aux États-Unis et en Europe, a indiqué que de fortes majorités d'Américains et d'Européens ont une opinion « très favorable » ou « plutôt favorable » des Nations Unies. Les trois quarts des Européens et une majorité d'Américains estiment que les Nations Unies, plus que tout autre pays pris individuellement, sont mieux en mesure de gérer bon nombre de problèmes mondiaux les plus pressants.

26. Les résultats de cette enquête ont été d'autant plus surprenants que, dans certaines régions du monde,

les médias continuent de prêter peu d'attention aux questions globales et aux crises humanitaires. Dans le cadre de ses efforts visant à inverser cette tendance, le Département a, en 2004, lancé une nouvelle initiative dénommée « Dix sujets dont le monde devrait entendre parler davantage », spécifiquement conçue pour mettre en évidence des sujets importants qui ont, d'une façon ou d'une autre, échappé à la vigilance des médias. Cette initiative, qui est actuellement dans sa deuxième année, a permis d'attirer l'attention des journalistes sur des situations comme la crise au nord de l'Ouganda, ou la violence persistante dans le monde à l'égard des femmes. De même, le Département accorde la priorité à ces sujets négligés dans ses propres programmes vidéo et radio et, par le biais de ses services extérieurs, il en fournit actuellement des séquences aux agences de radiodiffusion et de télévision à travers le monde, faisant ainsi mieux connaître ces sujets.

27. Dans un discours prononcé en mai 2005, le Secrétaire général a qualifié les Nations Unies de « travail en cours ». Il a déclaré que si l'on veut que les générations futures héritent d'une organisation saine et solide, il importe de s'assurer que l'ONU évolue avec le temps. Les décisions prises au Sommet mondial de 2005 inaugurent une nouvelle phase de redynamisation de l'ONU et, avec l'assistance et le soutien des États Membres, le Département de l'information – voix publique des Nations Unies – continuera à évoluer et à jouer un rôle crucial dans le cadre de ce processus.

28. **Le Président** annonce que la Commission va maintenant s'engager dans un dialogue interactif sur le point de l'ordre du jour avant de procéder au débat général. Il invite les membres à poser des questions au Sous-Secrétaire général.

29. **M. Suárez Salvia** (Argentine) dit que le Département a certainement été confronté au défi majeur de la gestion des médias lors du Sommet et félicite le Sous-Secrétaire général pour les résultats obtenus. Étant donné cette expérience, il demande si le DPI n'envisagerait pas la possibilité d'une participation plus active des attachés de presse auprès des missions permanentes au cours de la période préparatoire à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

30. S'il ne fait point de doute que l'organisation du Sommet ait réussi de manière générale, force est de constater que beaucoup reste à faire en vue d'améliorer la gestion des membres de la presse accompagnant

chaque dirigeant du monde pendant les quelques heures de leur présence dans les locaux des Nations Unies. Une plus grande flexibilité s'avère nécessaire pour fournir l'accès à la presse et aux médias officiels accrédités. Une possibilité pourrait être de leur délivrer un laissez-passer spécial pour l'accès dans la salle de réunion de l'Assemblée générale.

31. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) dit que l'idée de la participation des attachés de presse auprès des missions permanentes aux travaux du Département avant la session de l'année suivante le préoccupe et qu'il convient d'étudier les modalités exactes de cette participation. Une première étape essentielle serait, par exemple, de faire un inventaire du nombre de missions susceptibles d'être dotées d'un attaché de presse qui pourrait travailler avec le Département dans le cadre de la préparation de la session de l'Assemblée générale. S'agissant de la délivrance de laissez-passer spéciaux, il dit que cette question nécessite également d'être examinée dans la mesure où elle implique des considérations en matière de sécurité. Il souhaite que la Division de l'information et des médias procède à un examen plus approfondi de ces deux propositions.

32. **M^{me} Yan Jiarong** (Chine) se félicite d'abord de toutes les mesures prises et des informations que le Département de l'information a été en mesure de fournir avant et pendant le Sommet mondial. Elle partage l'idée du représentant de l'Argentine au sujet de la proposition visant à délivrer des laissez-passer aux représentants officiels de médias en vue de leur participation à l'Assemblée générale. Notant ensuite que le Secrétaire général et le Sous-Secrétaire général, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies ont récemment fait paraître des articles dans des publications importantes, elle demande s'il existe des statistiques sur le nombre d'articles rédigés et sur les publications dans lesquelles ils ont paru. Elle veut savoir également le nombre d'entretiens accordés en particulier aux principaux organes d'information des États-Unis. Faisant observer que la majeure partie des travaux des agents de la presse implique la rédaction d'articles, elle dit qu'il est regrettable que, dans un grand nombre de cas, ces articles n'aient jamais été publiés, et demande s'il existe des secrets particuliers pour réussir.

33. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) dit que le Secrétaire général a rédigé un article spécifique sur le Sommet,

qui a été communiqué au monde entier après sa première publication en anglais. Les centres d'information des Nations Unies l'ont ensuite communiqué à de nombreuses chaînes et il a finalement paru dans 43 pays. Le Département a constaté que les centres d'information réalisent un taux de placement de pratiquement 100 %, en ce sens qu'ils seront pratiquement toujours en mesure de faire publier un article dans au moins une publication dans les pays où ils sont basés. Pour ne pas surcharger ces centres, il a confié son propre article à une agence de presse et, sans incidence financière pour les Nations Unies, ledit article a finalement paru dans environ 17 langues différentes à travers le monde.

34. S'agissant des entretiens, le Secrétaire général a été très occupé pendant le Sommet à recevoir les chefs d'État et de gouvernement sur une base bilatérale et n'a donc pas été en mesure d'accorder un grand nombre d'entretiens. Il en a été de même pour quelques hauts fonctionnaires dont lui-même. Il a peut-être accordé 15 ou 16 entretiens par jour. Il se félicite de l'intérêt manifesté par les journalistes et se dit toujours disposé à s'adresser à eux individuellement ou en groupes. Le Département procède actuellement à une évaluation détaillée de la couverture médiatique du Sommet et communiquera des chiffres plus exacts dès qu'ils seront disponibles.

35. **M. Adam** (Israël), parlant de la chaîne de télévision des Nations Unies que sa délégation a trouvée fort importante et utile, demande si des données sont disponibles sur l'évaluation de cette chaîne à travers le monde.

36. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) explique qu'en fait l'ONU ne dispose pas d'une chaîne de télévision, même si l'on pense, à tort, que cette chaîne existe. En fait, la compagnie Time Warner Cable a, à titre gracieux, mis une chaîne à la disposition des Nations Unies pour la transmission en direct des émissions régulières de l'Organisation. Malheureusement, cette transmission n'atteint qu'une audience très limitée du midtown de Manhattan. Il convient de dire que la dépense de fonctionnement d'une chaîne de télévision excéderait de loin l'ensemble du budget du Département. Par contre, le Département fournit – une fois encore sans incidence financière pour l'Organisation – les images pour la transmission télévisée en direct de tous les événements de l'Organisation, qui sont captés partout dans le monde.

L'UNIFEED est une innovation récente qui diffuse quotidiennement les nouvelles de l'ONU et des articles produits par les caméras de l'Organisation sous forme de programmes gratuits, qui sont téléchargés vers le serveur et sont disponibles pour être téléchargés gratuitement par des stations de télévision à travers le globe. Le Département produit effectivement des programmes de télévision préemballés tels que *World Chronicle* dans le cadre duquel un haut fonctionnaire du Siège des Nations Unies ou un haut fonctionnaire du gouvernement en visite au Siège est interviewé par un journaliste ou un groupe de journalistes.

37. **M. Ali Ahmad** (République arabe syrienne) veut en savoir plus sur le tout dernier outil d'information adopté par le Département sur les questions mondiales devant servir aux organes d'information à travers le monde.

38. Parlant des propositions visant à supprimer la Quatrième Commission, l'intervenant dit que ces propositions passent complètement outre le travail très sérieux effectué par la Commission concernant la décolonisation, dans le cadre notamment des décennies internationales pour l'éradication du colonialisme. Si la Commission a, au fil des ans, adopté des résolutions qui semblent superflues, c'est tout simplement parce qu'elles n'ont jamais été mises en application. Il veut savoir ce que le Département de l'information pense du rôle de la Commission et s'il estime qu'elle serait encore utile quand bien même les réformes s'avéraient nécessaires.

39. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) répond que les critères appliqués pour l'initiative « Dix sujets » sont très simples. Le Département a contacté chaque département, fonds, programme ou agence de l'ONU pour s'enquérir des sujets ou questions de leur domaine qui n'étaient pas couverts de manière appropriée par les médias. Des recommandations étaient recueillies (environ 60 en 2004), et un comité les a réduites à 10, sur la base de deux facteurs. D'abord, le DPI n'a retenu que des sujets qui n'ont pas eu une large couverture médiatique; certains sujets considérés comme très importants n'ont pas été retenus pour la liste des Dix sujets s'ils étaient déjà suffisamment couverts par les médias. En second lieu, le Département devait s'assurer que ces sujets intéresseraient les médias; le Département pourrait toujours expliquer les raisons pour lesquels il importait que le monde soit informé sur un sujet, mais s'il n'arrivait pas à convaincre un

journaliste qu'un sujet méritait d'être couvert par lui, ce serait une perte de temps pour le Département.

40. S'agissant de la deuxième question concernant la réforme de la Quatrième Commission, il dit que le DPI ne s'est pas prononcé à ce sujet. Il est ravi de travailler avec des délégations au sein du Comité de l'information et estime qu'il est très utile de profiter d'une réunion de l'automne de ce comité pour informer les délégations des travaux des six mois précédents.

41. Quant à la question plus générale de la manière dont le Département rend publiques les questions de réforme, il tient à souligner que le Département a pour mandat de publier les décisions prises par les États Membres et que, tant que ces décisions ne sont pas prises, le Département n'est pas en mesure de prendre position. Ce n'est que lorsque le Secrétaire général fait une proposition formelle de réforme qu'il incombe au Département de la publier, tout comme il assure la diffusion des rapports du Secrétaire général aux organes législatifs.

42. **M^{me} El Aloui** (Maroc) demande des informations actualisées sur la situation des centres d'information. Après la publication du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), l'approche adoptée a été réévaluée et ajustée. Cette question a été rappelée dans le projet de résolution B du rapport de la vingt-septième session (A/60/21) du Comité de l'information. L'intervenante désire en savoir plus sur la situation.

43. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) explique que, bien que la rationalisation des centres d'information des Nations Unies soit prévue depuis quelques années, le Département n'a pas disposé de ressources suffisantes pour mettre totalement en application le plan de régionalisation tel que présenté dans le rapport du Secrétaire général de l'année écoulée (A/AC.198/2004/3). Bien que cette question soit importante pour certaines délégations, il convient de dire que le problème a été exacerbé par la décision de l'Assemblée générale de réduire de 2 millions de dollars l'allocation globale accordée au titre des centres d'information des Nations Unies pour l'exercice biennal en cours; cette réduction représente plus de 20 % des dépenses de fonctionnement de l'ensemble du réseau de 63 centres. Le Département a par conséquent disposé de moins de ressources que

prévu au moment de la présentation du plan initial de régionalisation.

44. De plus, l'expérience de la régionalisation basée à Bruxelles a montré que de nombreux coûts imprévus sont occasionnés par une fermeture de centres d'information de cette envergure et la mise en place d'un centre d'opération. De même, on a relevé une augmentation considérable des frais de voyage qui n'ont pas été budgétisés de manière réaliste. La fermeture des bureaux n'est pas une tâche facile, pas plus que leur regroupement en centres régionaux. La fermeture d'un nombre comparable de centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement n'est ni politiquement viable ni financièrement avantageuse, dans la mesure où bon nombre de ces centres sont basés dans des locaux offerts gracieusement par les gouvernements concernés. Par ailleurs, dans de nombreux pays en développement, une présence continue sur le terrain est nécessaire pour bénéficier de la couverture des média traditionnels, en particulier dans les langues locales. Étant donné ces réalités financières et politiques, le rapport du Secrétaire général de l'année en cours (A/AC.198/2005/3) préconise un réaménagement du plan de manière à prévoir non une rationalisation physique du réseau des centres d'information, mais plutôt une rationalisation de la manière dont ces centres doivent unir leurs efforts, par le biais d'une plus grande coopération horizontale entre eux et d'une approche plus stratégique de communications sur le terrain.

45. Depuis la vingt-septième session du Comité de l'information, le plan visant à rationaliser davantage les centres d'information a été raffiné avec la contribution des États Membres. Les ressources sont réalignées en vue de renforcer l'efficacité du réseau, tel que l'indique le dernier rapport du Secrétaire général (A/AC.198/2005/2), et le rôle des responsables nationaux de l'information est en train d'être réexaminé. Le Département investit dans la technologie de l'information en vue d'une rentabilité durable, et il continue de rechercher des ressources extrabudgétaires de même que des locaux fortement subventionnés ou gratuits pour installer ses bureaux extérieurs. Avec l'aide des professionnels de la communication de ces bureaux, le nouveau modèle régional civil de communication du Département est plus intégralement mis en application. Soucieux d'améliorer son système de communication interne, le

Département informe les centres d'information de toutes les questions, du Sommet mondial de 2005 au programme « Pétrole contre nourriture », et leur fournit toutes les informations nécessaires pour fonctionner de manière autonome et avoir des relations proactives avec les médias et la société civile. Il tente de même de les familiariser avec les règles et les procédures de l'ONU.

46. En outre, depuis la vingt-septième session du Comité de l'information également, la responsabilité de la nouvelle unité interne de communication a été assignée au Département avec le mandat de transformer l'Intranet en un outil d'information puissant qui permettra d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte. Malheureusement, de graves lacunes techniques ont été observées sur le terrain. Tous les centres d'information n'ont pas pu être reliés à l'Intranet compte tenu des coûts impliqués, et la recherche de solution à ce problème est une des priorités du Département. En attendant, un réseau civil de communications via l'Internet avec un mot de passe protégé a été mis en place depuis la dernière session du Comité de l'information et assure la liaison des bureaux sur le terrain avec le Siège tout en servant également de cadre interne et d'outil de référence. Une enquête interne générale menée au sein du Département a révélé que, dans les deux mois suivant le lancement de ce réseau, presque trois quarts des personnes interviewées l'ont quotidiennement utilisé pour accéder aux informations sur le Sommet. De plus en plus, des signes d'un meilleur esprit d'équipe sont observés à travers le Département de même qu'une plus grande cohésion de ses messages à tous les niveaux.

47. Le Département tente également d'améliorer la coopération régionale entre les centres d'information. À titre d'exemple, grâce à un don généreux de la Fondation des Nations Unies, le Département a organisé, en juin dernier à Nairobi, un atelier à l'intention du personnel de l'information de 16 centres de l'Afrique subsaharienne. Nombre de conclusions prises lors de cet atelier ont eu un impact considérable sur le travail d'autres centres en Afrique et ailleurs. La création de sites sur la Toile pour les centres d'information est en cours en tant qu'alternatives pour les centres régionaux, notamment dans les lieux où des problèmes de connectivité existent, et les centres d'information sont encouragés à coordonner leurs activités sur le terrain, au niveau régional. À titre

d'exemple, la troisième édition d'un nouveau bulletin régional bimensuel de nouvelles dont les responsables sont basés en Afrique de l'Ouest et centrale vient juste d'être publiée par le centre d'information de Dakar. L'approche régionale adoptée par le Département en vue de promouvoir le Sommet a visiblement amélioré son efficacité.

48. En somme, le renforcement de la coopération régionale, l'utilisation plus judicieuse de la technologie de l'information et une gestion avisée des ressources limitées ont marqué les activités du Département. Toutefois, il n'a pas disposé de ressources suffisantes pour remplacer la technologie désuète encore utilisée dans certains centres d'information équipés de vieux ordinateurs de 10 ans; ses ressources ont été réduites au cours des deux cycles budgétaires précédents.

49. **M^{me} Miller** (Jamaïque) s'est informée de l'impact de la nouvelle approche stratégique sur le personnel et sur les ressources des centres d'information, de la diffusion via l'Internet de programme du Sommet mondial sur la société de l'information et des plans visant à moderniser l'équipement du Département au Siège. Elle veut de même savoir les conditions d'accès à l'UNIFEED pour les pays intéressés.

50. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) dit que l'insuffisance de ressources, en particulier au cours des deux cycles budgétaires précédents, est une caractéristique commune de toutes les questions soulevées. Il est bien vrai qu'une partie de l'équipement au Siège est désuet et que même des activités réussies, telles que les programmes de la Bibliothèque des Nations Unies, n'ont pas pu être développées davantage par manque de ressources. En fait, des consultants de McKinsey qui ont effectué une évaluation au début du processus de réforme, ont été très surpris par la productivité du Département étant donné son budget limité. Et pourtant, les critiques du Département continuent de soutenir qu'il a un personnel pléthorique et bénéficie d'un financement excessif. En fin de compte, les États Membres devront se contenter d'un résultat à la hauteur de leur contribution.

51. Dans le cadre de la réallocation des ressources au titre de l'exercice 2002, un certain nombre de postes de grade D-1, qui avaient jusque-là été concentrés en Europe, ont été affectés dans des centres d'information

en Afrique du Sud, au Caire, à Tokyo et à Delhi. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi a également promu son directeur des communications au grade de D-1. Il y a toutefois très peu de postes de la catégorie des services généraux pour nécessiter des mutations. Le Département et la Jamaïque espéraient élargir l'audience dans la région des Caraïbes en affectant un fonctionnaire national, ou même international de l'information au bureau régional de Port of Spain. Le Département a demandé l'assistance du Gouvernement hôte de Trinité-et-Tobago pour qu'il réduise le loyer très élevé des locaux de son bureau régional et il réévaluera les activités dans cette région en fonction de la réponse qu'il recevra.

52. Parlant de l'UNIFEED, il dit que, dans les prochains mois, les nouvelles du monde téléchargées de l'Associated Press Television Network seront disponibles sur le site web du Département pour les pays qui n'ont pas les moyens de s'abonner directement à ce service.

53. Le nouvel équipement ne sera pas installé au Siège tant qu'on n'aura pas déterminé si la version finale du Plan-cadre d'équipement nécessitera une relocalisation du personnel.

54. **M. Coelho Ferreira** (Portugal) dit que c'est en partie grâce au Centre régional d'information des Nations Unies basé à Bruxelles qu'un accueil enthousiaste a été réservé au Secrétaire général lors de sa visite de trois jours au Portugal et que, en l'espace d'un an, ce centre a réalisé tous ses objectifs en ce qui concerne la communauté lusophone. L'intervenant veut en savoir plus sur les perspectives d'établissement d'un centre régional à Luanda pour servir les cinq pays lusophones d'Afrique.

55. Saluant l'annonce des prochains services de nouvelles de l'Associated Press Television Network, il propose de compléter les programmes télévisés par un réseau de radiodiffusion renforcé, de manière à couvrir une audience beaucoup plus vaste. On pourrait, par exemple, prolonger les 15 minutes d'émissions radio quotidiennes.

56. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) dit que le Département est profondément reconnaissant au Gouvernement angolais pour l'offre généreuse de fournir de locaux gratuits pour abriter le centre d'information de Luanda en vue de servir les cinq pays

africains lusophones (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe). Malheureusement, même si les locaux sont gratuits, les dépenses de fonctionnement d'un centre d'information à Luanda seront excessives. Les documents du Département à l'intention des pays africains lusophones sont actuellement traduits par le fonctionnaire du bureau du Portugal au centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe de l'Ouest.

57. Quant à la transmission radio en direct, le Département mène des activités considérables pour en élargir la couverture avec ses ressources très limitées. Bien que les Nations Unies ne disposent pas d'une station de radiodiffusion ou de télévision propre, elles offrent actuellement 15 minutes d'émissions en direct et d'autres produits aux stations de radiodiffusion. Des émissions radio en direct des Nations Unies sont diffusées à travers plus de 187 stations de radiodiffusion dans 76 pays et dans diverses langues. Le Département a établi des partenariats solides avec trois des stations de radiodiffusion les plus populaires du Brésil, atteignant respectivement 15 millions, 30 millions et 10 millions d'auditeurs par le biais de Radios Banderantes, Radio Nacional do Brasil (radio bras) et Jovem Pam. Des programmes spéciaux de nouvelles du Département destinés aux pays africains lusophones sont transmis par courrier électronique ou par téléphone. Le Département a également fourni des produits aux stations nationales de radiodiffusion de ces pays, à la radio Televisão de Portugal (RTP) au Portugal, qui a une vaste audience au sein de la diaspora lusophone, et au service portugais de la British Broadcasting Corporation (BBC).

58. **M. Tanon-Boutchoue** (Côte-d'Ivoire) dit que la publicité au sujet du Sommet a été essentiellement axée sur la réforme du Conseil de sécurité et la Commission des droits de l'homme plutôt que sur les problèmes quotidiens auxquels les Africains font face, tels que la pauvreté, le fardeau de la dette et le VIH/sida. Les résultats effectifs du Sommet mondial de 2005 ont été très décevants pour les Africains.

59. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) répond que les efforts de réforme ont fait les gros titres du fait que les médias étaient convaincus que la dette et d'autres questions de développement avaient été déjà couvertes lors du Sommet du Groupe des Huit tenu récemment. Il tient à préciser cependant que, dans son rapport, le

Secrétaire général a pris en compte l'impact de la réforme sur le développement, et qu'en fait, 60 % des résultats du Sommet mondial ont porté sur des questions de développement. La publicité faite autour du Sommet a permis de changer l'image des Nations Unies qui avait été ternie par la controverse au sujet du programme « Pétrole contre nourriture » au cours des mois qui ont précédé sa tenue.

60. **M. Gallardo** (Pérou) convient que les questions de la réforme ont éclipsé celles du développement dans les médias. Le Département doit maintenant examiner la manière dont il va faire connaître les efforts de mise en application de la réforme et caractériser le fossé qui existe entre les objectifs et la réalité, étant donné le retard enregistré dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il voudrait qu'on lui confirme que le Département tient à créer des réseaux régionaux et sous-régionaux en vue de satisfaire les besoins particuliers des pays, et il s'interroge sur la réponse à donner aux offres faites par les missions permanentes de s'assurer les contacts des médias en vue de faire connaître les travaux réalisés par l'ONU au cours des 60 dernières années.

61. **M^{me} Kamboj** (Inde) exprime sa profonde déception devant le fait que le manque de ressources n'ait pas permis le fonctionnement des centres d'information tel qu'envisagé initialement. Sa délégation soutient fermement le Département dans les efforts qu'il déploie en vue d'utiliser ses ressources limitées de manière judicieuse et compte bien poursuivre l'examen de cette question à la vingt-huitième session du Comité de l'information.

62. **M. Diaz** (Espagne) se félicite de l'amélioration de l'image de l'Organisation et de sa diffusion multilingue sur le Web. Il remercie le Département pour avoir, en particulier, organisé un cours d'Internet et conçu une page web en langue espagnole; ce qui a permis de créer un forum hispanique qui compte 27 pays.

63. **M^{me} Davis** (Antigua-et-Barbuda) demande des détails complémentaires sur les partenariats constitués avec des établissements éducatifs dans le cadre de la nouvelle approche stratégique du Département visant à améliorer son travail.

64. **M. Alberto** (Angola) se demande si le Département de l'information est réellement déterminé à demander des crédits pour financer la mise en place d'un centre d'information à Luanda, lors de la

soumission de son budget à la cinquième Commission. La création de ce centre est nécessaire pour satisfaire les besoins des pays lusophones d'Afrique; les populations des pays concernés ne devraient pas être pénalisées par le manque de services en leur langue, qui est parlée par des millions de personnes à travers le monde. Sa délégation et les délégations des autres pays lusophones en Afrique feront tout leur possible, à la session de la Cinquième Commission, pour s'assurer de l'affectation de ressources consacrées à l'ouverture d'un centre d'information de langue portugaise à Luanda.

65. **M. Idoko** (Nigéria) dit que, quand il était jeune, les informations sur l'ONU étaient diffusées même dans les coins les plus reculés du pays; cela n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui. Toutefois, pour un grand nombre de personnes dans le monde, les services du Département de l'information demeurent la première source d'information sur les Nations Unies; il exprime son inquiétude devant les réductions persistantes du budget de ce département.

66. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) dit que, dans le cadre du suivi des résultats du Sommet mondial de 2005, le Département continuera de travailler avec les médias basés à New York en vue de diffuser l'information tant sur les succès que les échecs de l'Assemblée générale et des États Membres. Les informations sur les objectifs du Millénaire pour le développement constituent également une priorité; un diagramme, qui sera constamment actualisé, a été élaboré en vue de montrer, par région et niveau de réalisation, les progrès accomplis pour chacun des objectifs et cibles fixés.

67. La coopération avec les institutions universitaires a été renforcée: l'élargissement de la couverture se poursuit en matière d'éducation, et des accords ont été conclus avec six universités en vue de leur accorder le statut d'organisation quasi non gouvernementale et de consolider les partenariats établis avec elles; des cours sont organisés sur l'ONU à l'Université de la ville de New York; et des échanges de vues ont lieu avec l'Association internationale des recteurs d'université sur les modalités d'établissement de relations entre les universités, le Département et les Nations Unies. Il cite également l'exemple d'une initiative de vidéoconférence entreprise avec l'Université de Fairleigh Dickenson de New Jersey, dans le cadre de laquelle des programmes sur l'ONU pourraient être

partagés avec d'autres campus universitaires. On pourrait peut-être développer cette initiative en vue de l'étendre au reste du monde.

68. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, la position du Département a en fait changé; l'objectif est de faire un meilleur usage des ressources limitées afin d'établir une coopération régionale et créer des synergies sans, toutefois, s'orienter vers la régionalisation dont le Département n'a pas les moyens. Le rôle et le travail des centres d'information seront réévalués et modifiés en temps voulu. Dans ce contexte, il dit que l'évaluation du centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles devrait être achevée avant la fin de 2005 et un rapport devrait de même être soumis au Comité de l'information en 2006. L'évaluation comportera non seulement une analyse coûts-avantages mais également une analyse de la manière d'innover et de parvenir à de meilleurs résultats tant du point de vue des activités que de leur impact. Il remercie les Gouvernements allemand, belge, espagnol, français, italien et portugais pour les contributions supplémentaires qu'ils ont accordées au titre des activités du Département. Toutefois, il regrette de devoir solliciter une assistance additionnelle auprès des États et dit que, au moins, les coûts de la réorganisation des services du Département en Europe – grâce aux ressources additionnelles accordées par les pays développés – n'affecteront pas les programmes prévus dans les pays en développement.

69. Le Département s'est engagé en faveur de la création d'un centre d'information de langue portugaise à Luanda, et note, avec gratitude, l'offre généreuse de locaux gratuits faite par les autorités angolaises. Il serait certainement possible de transférer un poste de professionnel à Luanda pour servir de coordonnateur et mettre en place un réseau de coopération avec le fonctionnaire du bureau de Bruxelles et le centre d'information de Rio de Janeiro. Toutefois, le financement permettant de couvrir les coûts de l'infrastructure et les dépenses de fonctionnement telles que les communications, la technologie et les voyages, n'est toujours pas disponible et le Département tient à préciser que le financement accordé pour les centres d'information a été réduit de 20 %.

70. Le Département de l'information ne présente pas de proposition budgétaire distincte à la Cinquième Commission, son budget est plutôt incorporé dans le

budget global du Secrétariat. Naturellement, les gouvernements sont libres d'encourager la Cinquième Commission à demander l'établissement d'un centre de langue portugaise. Si une décision était prise en ce sens, il faudra alors trouver des ressources financières. L'intervenant tient à souligner que l'Assemblée générale a lancé un appel pour le financement d'un centre d'information de langue portugaise seulement dans la limite des ressources disponibles. La balle est donc dans le camp des États Membres. S'ils étaient en mesure de faire avancer ce dossier, le Département ne serait que trop heureux.

71. L'intervenant espère que le dialogue constructif a permis à la Commission de mieux comprendre les possibilités de diffusion des informations sur l'ONU, de même que les limites du Département. Il importe d'informer le monde que l'Organisation pourrait aider à bâtir un monde meilleur. Cela implique des efforts accrus de sensibilisation. Il note que, à l'instar de nombreux États Membres, l'ONU est confrontée au défi de mener une diplomatie publique. Il est encouragé par les marques de soutien et la compréhension des membres de la Commission.

72. **Le Président** demande des précisions au sujet des activités du Département visant à encourager le dialogue entre les pays et les civilisations.

73. **M. Tharoor** (Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information) dit que le Département diffuse des informations sur chacune des questions sur lesquelles l'Assemblée générale s'est prononcée. Un certain nombre de questions nécessitent des ressources spécifiques. D'autres, telles que celles liées au dialogue entre les civilisations, sont simplement ajoutées aux questions traitées par le Département qui fait preuve d'ingéniosité en utilisant ses ressources limitées pour encourager la prise en compte des questions liées au dialogue entre les civilisations. À titre d'exemple, cette initiative a abouti à l'organisation d'une série de séminaires ayant pour thème « Désapprendre l'intolérance », et des premiers séminaires sur l'antisémitisme et l'islamophobie. Pour ce qui est de l'alliance des civilisations, une autre initiative noble proposée par les Gouvernements espagnol et turc, le Département a fait les annonces appropriées. Un conseiller spécial a été désigné à cet égard, mais le Département accordera certainement son assistance dans la mesure du possible. S'agissant de la culture de paix, le Département met l'accent sur la célébration de la Journée internationale de la paix.

74. **Le Président** dit que le dialogue interactif a permis de discuter des questions importantes telles que la nécessité de s'assurer de la disponibilité de ressources suffisantes pour le Département afin de lui permettre de mener à bien sa mission. Il propose que le Secrétariat et le Département de l'information envisagent la possibilité de fournir un cadre, par exemple une page web, par le biais de laquelle les missions permanentes pourraient soumettre des questions au Secrétariat et favoriser ainsi une meilleure communication entre celles-là et celui-ci.

75. Il remercie le Sous-Secrétaire général pour ses réponses riches d'informations. La Commission va maintenant procéder au débat général sur ce point.

76. **M^{me} Laohaphan** (Thaïlande), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE), exprime son soutien au Département pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir la communication entre l'ONU et le public, un des objectifs majeurs des propositions de réforme du Secrétaire général. Les services d'information des Nations Unies basés à Bangkok jouent, à cet égard, un rôle clef et devraient être dotés de ressources nécessaires pour étendre leurs activités dans la région.

77. Le succès d'une organisation, quelle qu'elle soit, dépend non seulement de son travail mais également de la perception de ce travail; ceci est particulièrement vrai s'agissant de l'ONU, Organisation mondiale au profil public le plus élevé. Elle nécessite donc une stratégie de communication bien définie pour lui permettre de toucher une audience la plus large possible en vue de sensibiliser davantage à l'importance qu'elle revêt pour leurs vies. L'intervenante se félicite du rôle joué par le Département en matière de diffusion de l'information sur les activités de l'ONU et tient à souligner que l'audience et la diffusion de l'information ne sont que le début d'un vaste programme. D'autres stratégies s'avèrent nécessaires pour accroître la compréhension, par les populations, du rôle de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion des droits de l'homme et du développement. Il convient que ceux qui en bénéficient considèrent l'information comme étant utile et digne d'intérêt. Le Département devrait donc intégrer une culture de l'évaluation des résultats concernant son rayon d'action et la sensibilisation. Cela permettrait d'évaluer de manière précise la performance globale du Département.

78. La réforme du Département de l'information a contribué au processus de renouvellement et de réforme de l'ONU. Le Département a joué un rôle considérable en sensibilisant davantage le monde au sujet de la réunion plénière de haut niveau tenue récemment. Toutefois, le défi réel est de s'assurer que le grand public, dans chaque pays, continue d'être informé de manière appropriée des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions de la réunion plénière de haut niveau.

79. Il importe que le Groupe de la communication de l'ONU renforce sa coopération et sa coordination entre le Département de l'information et d'autres agences, y compris le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, en vue de soutenir la composante information des missions de maintien de la paix et élaborer des stratégies propres à apporter une solution à la question de l'exploitation et des sévices sexuels pendant les opérations de maintien de la paix.

80. Dans le contexte de la rationalisation des centres d'information des Nations Unies et du réaménagement du plan initial en vue de mettre l'accent sur une approche plus régionale au niveau des pays, l'intervenante dit que les activités intégrées de communication menées sur des questions thématiques prioritaires qui trouvent un écho auprès des audiences locales méritent d'être soutenues. Le Département de l'information devrait mener des consultations avec les pays intéressés dans lesquels sont basés ces centres, de même qu'avec les pays bénéficiaires et d'autres pays intéressés dans la région, en vue de tenir compte des caractéristiques particulières de chaque région.

81. Tout en saluant les efforts déployés par le Département en recourant aux technologies de communication de pointe, l'intervenante souligne que beaucoup de régions du monde utilisent encore le simple appareil radio. À cet égard, elle note que le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement continue de s'élargir. Le Département devrait donc poursuivre ses efforts en vue de combler tant le fossé numérique que celui de la communication entre l'ONU et le grand public. Elle exprime l'espoir que la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, prévue en novembre 2005 à Tunis, permettra de trouver des solutions efficaces pour combler ce fossé numérique.

82. Parlant en qualité de représentant de la Thaïlande, elle informe les membres de la Commission que sa délégation a demandé à participer au Comité de l'information. Sa délégation attache une grande importance au travail de ce comité, car l'information est un outil puissant pour la paix, la sécurité, le développement et la compréhension entre les peuples du monde. Elle espère que les membres du Comité de l'information soutiendront la demande de sa délégation.

83. **M. Suárez Salvia** (Argentine), parlant au nom du Groupe de Río, exprime son soutien pour les projets de résolution contenus dans le rapport du Comité de l'information (A/60/21). Il souligne l'importance du travail du Département de l'information en matière de diffusion des informations sur l'ONU, que l'on ne trouve généralement pas dans les médias commerciaux, et se félicite des efforts que le Département déploie en vue d'améliorer l'image de l'ONU et d'inverser l'effet négatif produit par les scandales récents. Le rapport de 2005 sur les objectifs du Millénaire pour le développement est un exemple pertinent d'utilisation judicieuse, par le Secrétariat, des ressources disponibles en vue de communiquer un message cohérent aux organisations non gouvernementales, à la société civile, au secteur privé et aux universités. Le libre accès du public au système des documents officiels constituerait également un pas dans la bonne direction.

84. En sensibilisant les populations à l'importance du travail de l'Organisation, le Département de l'information est devenu un véhicule plus efficace et ses relations avec la société civile et les secteurs publics et privés se sont renforcées. Le Département devrait être félicité parce qu'il fait appel aux moyens de communication modernes tout en continuant à améliorer l'utilisation des moyens traditionnels. L'intervenante note l'accent mis sur les services stratégiques de communications, certains centres d'information devant assumer davantage de fonctions de programmation et soutenir d'autres bureaux de leur région. Il importe, toutefois, que cette stratégie comporte des consultations avec les États Membres concernés et, au lieu d'aboutir à la fermeture des centres d'information, qu'elle renforce plutôt l'efficacité des centres existants. Le processus de rationalisation n'implique en aucune manière la fermeture des centres d'information, et le processus de régionalisation, tel qu'initialement conçu, a été rejeté.

Le Groupe de Rio soutient néanmoins l'idée de mener une étude minutieuse, en consultation avec les États Membres, sur toutes les réformes visant à améliorer les services d'information et de communication de l'ONU.

85. L'information devrait être disponible dans toutes les langues officielles. Il est regrettable que l'on n'ait pas fait de progrès réel sur le dossier de la parité des langues en allouant des crédits budgétaires à cet effet, en particulier en ce qui concerne le site web de l'Organisation, dont l'utilisation croissante implique de s'assurer que toute la documentation soit disponible dans les six langues officielles. Malgré les ressources limitées, la page web en langue espagnole enregistre une des utilisations les plus croissantes et il convient de se féliciter des efforts déployés par les responsables de cette page. Le site web de l'ONU devrait de même être accessible aux personnes handicapées et le Département de l'information devrait, avec ses divers bureaux, continuer à souligner la nécessité de fournir une information qui soit accessible aux personnes handicapées.

86. Les moyens de communication traditionnels, tels que la radio et la télévision, continuent d'être des outils efficaces de diffusion d'informations, en particulier dans beaucoup de régions des pays en développement où l'accès à la technologie de pointe reste limité. À cet égard, l'intervenant reconnaît l'existence du programme quotidien de nouvelles des services de radiodiffusion de l'ONU en langue espagnole qui, avec 174 radios partenaires dans 75 pays, diffusent des informations sur l'Organisation à travers le monde.

87. L'intervenant exprime son soutien pour l'amélioration des bibliothèques de l'ONU afin qu'elles soient mieux équipées pour satisfaire les besoins d'information des utilisateurs. Il importe, en vue de promouvoir la diffusion des informations sur les travaux de l'Assemblée générale, de maintenir la coordination entre le Département de l'information et le Bureau du Président de l'Assemblée générale, et entre le porte-parole du Président de l'Assemblée générale et le porte-parole du Secrétaire général. En conclusion, le Groupe de Rio note avec intérêt la coopération qui existe entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix s'agissant de la diffusion des informations sur les activités de maintien de la paix de l'Organisation.

La séance est levée à 13 h 5.